

| |
|---------------------|
| DEPARTEMENT |
| LOIRE |
| CANTON |
| RIVE DE GIER |
| COMMUNE |
| RIVE DE GIER |

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 24/01/2019
 Extrait : 01/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_015

OBJET :
 Signature d'une convention avec la
 Préfecture de la Loire pour la transmission
 dématérialisée des actes au contrôle de
 légalité (Annexe 16-01)

Séance du 31 janvier 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND,
 Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge
 ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M.
 Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis
 BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent
 BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ,
 M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie
 DELMARRE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Nelson MANE à Mme Geneviève
 FAVERGEON, Mme Catherine TISSIER à M. Gérald GAUDIN, Mme Emmanuelle
 CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Dany TRAMONTANA à
 M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération n° DEL-2012-084 du conseil municipal du 31 juillet 2012 relative à la télétransmission des actes administratifs à la Préfecture.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

Vu l'ordonnance n° 2016-65 et le décret n° 2016-86 relatifs aux contrats et concessions.

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique.

Vu la circulaire préfectorale du 06 juillet 2018 relative à la dématérialisation de la passation des marchés publics et des contrats de concession au 1^{er} octobre 2018.

Contenu :

Par une délibération n° DEL-2012-084 du 31 juillet 2012, le conseil municipal avait approuvé la convention de mise en place d'une solution de télétransmission des actes administratifs avec la Préfecture de la Loire. Il s'agissait de faire enregistrer les délibérations, non plus sur papier, mais par voie numérique, ce qui économisait temps et fournitures, dans un esprit partagé de développement durable.

Aujourd'hui, avec l'obligation de dématérialisation des marchés publics et des contrats de concessions, il convient de signer une nouvelle convention avec les services de la Préfecture, afin de leur télétransmettre la totalité des actes soumis au contrôle de légalité de la collectivité.

Le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) met à disposition de la commune les moyens techniques nécessaires pour la télétransmission des actes.

Proposition :

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la nouvelle convention permettant la télétransmission de tous les actes administratifs.

Le conseil municipal a l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la nouvelle convention permettant la télétransmission de tous les actes administratifs.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN**